

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-23-0763 du 07/04/2023**

Arrêté du 30 décembre 2022

ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE ADMINISTRATIF  
D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT,  
À LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES, ANNÉE 2023

**Bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et A**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte détachement dans l'emploi de chef de service comptable administratif d'un administrateur des Finances publiques adjoint, à la Direction générale des Finances publiques, année 2023.

Date d'application : 01/01/2023

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE ADMINISTRATIF D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT, À LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES, ANNÉE 2023.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT DÉTACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE ADMINISTRATIF D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT, À LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES, ANNÉE 2023**



**ARRÊTÉ**

portant détachement dans l'emploi de chef de service comptable administratif d'un administrateur des Finances publiques adjoint,  
à la Direction générale des Finances publiques, année 2023

**LE MINISTRE CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2006-814 du 7 juillet 2006 modifié, relatif aux emplois de chef de service comptable au sein du ministère de l'économie et des Finances ;
- Vu le décret n° 2010-991 du 26 août 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des Finances et de l'industrie ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n° 2017-1392 du 21 septembre 2017 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 21 septembre 2017 fixant la liste des emplois de chef de service comptable assurant des fonctions d'encadrement, d'animation ou d'expertise comportant des responsabilités particulières ;
- Vu l'avis émis par le supérieur hiérarchique de l'intéressé.

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Le cadre dont le nom suit est détaché pour 3 ans dans l'emploi de chef de service comptable assurant des fonctions d'encadrement, d'animation ou d'expertise comportant des responsabilités particulières, conformément aux indications figurant au tableau ci-après :

Identification			Situation			Date d'effet
Nom	Prénom	Matricule SIRHIUS	Affectation	Niveau de détachement	CSRH	
CHAPELLIER	Pascal	000002284099	DDFiP de la Meuse EMPLOI ADMINISTRATIF	Chef de service comptable de 3 <sup>ème</sup> catégorie, 3 <sup>ème</sup> chevron – Administratif	57	01/01/2023

**Article 2 :** Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez :

- soit former un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication au BOFIP de la décision ;
- soit former un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente, dans les conditions fixées aux articles R 421-1 à R 421-7 du code de justice administratif, dans un délai de 2 mois, à compter de la publication au BOFIP de la décision.

En cas de recours contentieux, la juridiction compétente peut être saisie par l'application information "Télérecours citoyens" accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3 :** Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 30 DÉCEMBRE 2022

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,  
L'ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE,  
CHEFFE DU BUREAU « AFFECTATION, MOBILITÉ ET CARRIÈRE DES A+ ET A » PAR INTÉRIM,

STÉPHANIE DACHARY-MLENECK

BOFIP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756